

Mutuelle LMP

# Statuts

---

# Règlement mutualiste

---

# Notice d'information LMP assistance

---

# Les offres LMP+



**LMP**   
LES MÉNAGES PRÉVOYANTS

LA MUTUELLE QUI VA BIEN !

[mutuellelmp.fr](http://mutuellelmp.fr)







# Tableau des prestations des formules LMP +

Garanties applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 (% exprimé en BRSS)\*\*

Soins de ville (en parcours de soins)	Taux sécurité sociale	Formules Essentielle Sécurité Sociale + LMP		Formules Equilibre Sécurité Sociale + LMP		Formules Confort Sécurité Sociale + LMP	
		Essentielle	Essentielle +	Equilibre	Equilibre +	Confort	Confort +
Généralistes, spécialistes et visites	70%	100%	100%	100%	125%	150%	200%
Actes techniques médicaux	70%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Analyses médicales	60%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Auxiliaires médicaux	60%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Cures thermales acceptées par la Sécurité Sociale (1)	65%	-	-	-	100% + 150€/an	100% + 230€/an	100% + 300€/an
Transports, Ambulances	65%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<b>Pharmacie</b>							
Médicaments pris en charge par la Sécurité Sociale	15% à 65%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Tous vaccins (sans remboursement par la Sécurité Sociale)	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Dentaire</b>							
Soins dentaires, actes bucco-dentaires	70%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires Plafond annuel (part mutuelle)	70%	100%	125% 500€ la 1 <sup>ère</sup> année 1000€ dès la 2 <sup>ème</sup> année	150% 1000€ la 1 <sup>ère</sup> année 2000€ dès la 2 <sup>ème</sup> année	200% 1500€ la 1 <sup>ère</sup> année 3000€ dès la 2 <sup>ème</sup> année	250% 1750€ la 1 <sup>ère</sup> année 3500€ dès la 2 <sup>ème</sup> année	300% 2000€ la 1 <sup>ère</sup> année 4000€ dès la 2 <sup>ème</sup> année
Actes non remboursés par la Sécurité Sociale (2)	-	-	-	120€/an	150€/an	180€/an	210€/an
Orthodontie remboursée par la Sécurité Sociale (-16 ans)	100%	-	-	200%	250%	300%	350%
<b>Optique (report du forfait lunettes et lentilles de 50% si non utilisé dans l'année civile)</b>							
<b>MONTURE ET VERRES ADULTES</b>							
Monture et verres	60%	100%	100% + 100€/an	100% + 150€/an	100% + 200€/an	100% + 250€/an	100% + 350€/an
Lentilles acceptées ou refusées par la Sécurité Sociale	60%	100%	100% + 50€/an	100% + 80€/an	100% + 110€/an	100% + 140€/an	100% + 170€/an
Vision (glaucome, DMLA hors compléments alimentaires, cataracte)	-	-	-	100€/an	150€/an	200€/an	250€/an
<b>MONTURE ET VERRES ENFANTS JUSQU'À 18 ANS</b>							
Monture et verres	60%	100%	100% + 75€/an	100% + 100€/an	100% + 125€/an	100% + 150€/an	100% + 175€/an
Lentilles acceptées ou refusées par la Sécurité Sociale	60%	100%	100% + 30€/an	100% + 50€/an	100% + 70€/an	100% + 90€/an	100% + 110€/an
<b>Appareillage</b>							
Prothèses auditives (par appareil/an)	60%	100%	100% + 200€/an	100% + 300€/an	100% + 400€/an	100% + 500€/an	100% + 600€/an
Orthopédie ou petit appareillage	60%	100%	100%	100%	125%	150%	200%
Prothèses mammaires (par prestation/an)	100%	100% + 50€/an	100% + 100€/an	100% + 150€/an	100% + 200€/an	100% + 250€/an	100% + 300€/an
Prothèse capillaire (une prestation/an)	100%	100% + 50€/an	100% + 100€/an	100% + 150€/an	100% + 200€/an	100% + 250€/an	100% + 300€/an
<b>Hospitalisation</b>							
Frais de séjour	80%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires chirurgicaux	80%	100%	100%	100%	125%	150%	200%
Forfait Journalier en M.C.O (Médecine, Chirurgie, Obstétrique)	-	Frais réels/100jrs/an	Frais réels/100jrs/an	Frais réels/100jrs/an	Frais réels/illimité/an	Frais réels/illimité/an	Frais réels/illimité/an
Forfait Journalier hors M.C.O (Établissements Spécialisés - Psychiatrie)	-	-	-	Frais réels/50jrs/an	Frais réels/50jrs/an	Frais réels/50jrs/an	Frais réels/50jrs/an
Chambre particulière en M.C.O	-	-	-	50€/50jrs/an	60€/60jrs/an	70€/70jrs/an	80€/80jrs/an
Chambre particulière hors M.C.O	-	-	-	-	-	50€/50jrs/an	60€/60jrs/an
Forfait sur les actes lourds	-	18€	18€	18€	18€	18€	18€
<b>Actes de prévention</b>							
Détartrage une fois par an	70%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Dépistage des troubles de l'audition pour les personnes de + de 50 ans, tous les 5 ans	70%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<b>Les + LMP</b>							
Ostéodensitométrie (non remboursé par la Sécurité Sociale)	-	20€/an	20€/an	20€/an	20€/an	20€/an	20€/an
Médecines alternatives (non remboursé par la Sécurité Sociale) (3)	-	20€/1 séance/an	30€/1 séance/an	30€/2 séances/an	30€/3 séances/an	30€/4 séances/an	40€/4 séances/an
Consultations pédicure, podologue (non remboursé par la Sécurité Sociale)	-	-	-	30€/an	30€/an	60€/an	60€/an
Assistance santé et vie quotidienne	-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Commission de fonds de secours	-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

L'ensemble des garanties s'entend dans le respect du parcours de soins. Les forfaits sont alloués par bénéficiaire et par année civile, sauf mention contraire. La mutuelle intervient dans la limite des frais engagés.

(1) Forfait versé uniquement sur présentation de la facture nominative des frais d'hébergement.  
 (2) Dents provisoires, rebasage, orthodontie adulte, implants hors paradontologie.  
 (3) Ostéopathie, chiropraxie, éthiopathie, acupuncture et homéopathie.  
 \* Voir règlement mutualiste.  
 \*\* BRSS (Base de Remboursement de la Sécurité Sociale).

# Tableau des prestations des renforts LMP+

Les prestations « renfort » se concentrent sur les dépenses de santé les plus élevées. La Sécurité Sociale n'offrant qu'une prise en charge faible, le reste à charge pour l'adhérent devient important. Nos renforts sont accessibles aux adhérents qui souscrivent à l'une des formules Confort ou Confort+

**Renfort**  
**Dépassements d'honoraires / Hospitalisation**

**13€**  
par mois / personne

---

- +25% BRSS\*
Dépassements des consultations et des actes techniques médicaux
- +25% BRSS\*
Honoraires des chirurgiens et/ou des anesthésistes
- +80€/AN
Chambre particulière tous services
- +25€/AN
Confort hospitalier<sup>(1)</sup>
- +50€/AN
Lit accompagnant toutes personnes et tous âges confondus

(1) Télévision, Téléphone, Wifi, Forfait pour aide aux devoirs ou frais de garde en cas d'hospitalisation des parents, Aide-ménagère, Auxiliaire de vie, Facture parking le jour d'arrivée et/ou le jour de départ de l'hôpital.

**Renfort**  
**Dentaire / Optique / Auditif**

**14€**  
par mois / personne

---

- +30% BRSS\*
Prothèses dentaires<sup>(2)</sup>
- +150€/AN
Implant - parodontologie - orthodontie adulte
- +50€/AN
Forfait lunettes ou lentilles
- +150€/AN
Forfait chirurgie oculaire<sup>(3)</sup>
- +75€/AN
Forfait auditif<sup>(4)</sup>

(2) En complément et dans la limite du plafond de la formule de base choisie  
(3) Glaucome, DMLA y compris les compléments alimentaires, Cataracte, Myopie  
(4) Achat de piles, forfait révision, embout.

**Renfort**  
**Prévention / Bien-être**

**12€**  
par mois / personne

---

- 150€/AN
Forfait pour la prévention et le bien-être<sup>(5)</sup>

Le droit aux prestations est acquis dès l'adhésion après un délai de carence de 3 mois pour ce renfort uniquement.

(5) Permet de disposer d'une participation forfaitaire pour les prestations suivantes dans la limite des frais engagés :  
- Consultations non remboursées : ostéopathe, acupuncteur, homéopathe, nutritionniste, diététicien, pédicure, podologue, réflexologue, chiropracteur, étiothérapeute, naturopathe, auriculothérapeute, mésothérapeute, shiatsu, sophrologue, phytotérapeute, aromathérapeute, psychologue,  
- Contraceptifs non remboursés, traitement de la ménopause, traitement de l'impuissance, traitement des troubles de l'érection,  
- Aide à la naissance : Fécondation In Vitro, amniocentèse non remboursée, tests de grossesse, tests d'ovulation,  
- Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité Sociale,  
- Thalassothérapie,  
- Inscription à des associations sportives et clubs sportifs,  
- Tensiomètre agréé AFSSAPS, protection incontinence,  
- Sevrage tabagique : substituts nicotiniques sur prescription médicale et avec la présentation de la facture,  
- Diagnostic sécurité, adaptation du logement.

\* BRSS : Base de Remboursement de la Sécurité Sociale



ASSURÉE PAR FILASSISTANCE



numéro Azur : 0810 078 278

fax : 01 47 11 24 63

assistance@filassistance.fr

108 Bureaux de la Colline  
92113 SAINT-CLOUD

Pour bénéficier de nos services, indiquez-nous votre numéro d'accès au service F17S0508 puis votre numéro d'adhérent..

Les conditions générales de vente sont disponibles sur la page : <https://www.menages-prevoyants.fr/services/assistance-vie-quotidienne,15,3.html>. Pour les recevoir par courrier, appelez le 01 39 24 60 00.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE

PRESTATIONS ACCESSIBLES A L'ADHERENT DES SON ADHESION	
Assistance informations	Du lundi au vendredi de 9h à 18h (hors jours fériés)
Informations juridique et vie pratique	Informations téléphoniques
Informations santé	Informations téléphoniques
PRESTATION ACCESSIBLE EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT AU DOMICILE DE L'ADHERENT	
Recherche d'un médecin, d'une infirmière ou d'un intervenant paramédical	Mise en relation sans prise en charge
Acheminement des médicaments	Organisation sans prise en charge
PRESTATIONS ACCESSIBLES EN CAS D'HOSPITALISATION SUPERIEURE A 48 HEURES OU D'IMMOBILISATION SUPERIEURE A 5 JOURS DE L'ADHERENT OU DE SON CONJOINT	
Transmission des messages urgents	7j/7 et 24H/24
Présence d'un proche au chevet (si aucun proche de l'Adhérent ou de son Conjoint ne réside à moins de 50 Km du lieu d'hospitalisation ou d'immobilisation de l'Adhérent ou de son Conjoint)	1 titre de transport A/R 2 nuits maximum (frais de nourriture compris) dans la limite de 160 € TTC
Garde ou transfert des enfants âgés de moins de 16 ans	
• Garde au domicile	40 heures maximum réparties sur 5 jours ouvrés consécutifs
• OU Accompagnement des enfants à l'école	1 A/R par jour pendant 5 jours
• OU Transfert accompagné des enfants chez un proche	1 titre de transport A/R par évènement
• OU Venue d'un proche jusqu'au domicile	1 titre de transport A/R par évènement

Garde ou transfert des ascendants dépendants	
• Garde au domicile	40 heures maximum réparties sur 5 jours ouvrés consécutifs
• OU Transfert accompagné des ascendants chez un proche	1 titre de transport A/R par évènement
• OU Venue d'un proche jusqu'au domicile	1 titre de transport A/R par évènement
Aide à domicile	20 heures maximum réparties sur 10 jours ouvrés consécutifs (mise en place de la prestation pendant l'hospitalisation ou suivant la date de retour au domicile)
Garde des animaux de compagnie	30 jours maximum
<b>PRESTATION ACCESSIBLE EN CAS DE RADIOTHERAPIE OU CHIMIOOTHERAPIE DE L'ADHERENT OU DE CONJOINT</b>	
Aide à domicile	4 heures réparties sur les 2 jours suivant chaque séance dans la limite de 20 heures sur la durée du traitement
<b>PRESTATION ACCESSIBLE EN CAS D'HOSPITALISATION SUPERIEURE A 10 JOURS D'UN ADHERENT AGE DE PLUS DE 65 ANS OU D'UNE HOSPITALISATION SUPERIEURE A 24 HEURES D'UN ADHERENT AGE DE 75 ANS OU PLUS</b>	
Téléassistance pour sécuriser la convalescence	Prise en charge des frais de mise en service + 3 mois de service gratuit (Prévifil)
Aide à la constitution du dossier de financement d'un service de téléassistance	Informations téléphoniques
<b>ASSISTANCE AUX ENFANTS</b>	
Aide à domicile (si l'enfant âgé de moins de 16 ans de l'Adhérent ou de son Conjoint est hospitalisé)	20 heures maximum réparties sur 10 jours ouvrés/ 1 intervention par année civile et par Adhérent
Présence d'un proche au chevet (si l'enfant âgé de moins de 16 ans de l'Adhérent ou de son Conjoint est hospitalisé à plus de 50 Km de son domicile)	1 titre de transport A/R par évènement 7 nuits maximum (frais de nourriture compris) dans la limite de 560 € TTC
Garde de l'enfant malade ou accidenté âgé de moins de 16 ans (2 interventions par année civile pour chaque enfant)	
• Garde au domicile	30 heures maximum réparties sur 5 jours ouvrés consécutifs
• OU Venue d'un proche jusqu'au domicile	1 titre de transport A/R par évènement
Ecole à domicile (si l'enfant âgé de l'Adhérent ou de son Conjoint est immobilisé pour une durée supérieure à 15 jours suite à une maladie soudaine ou suite à un accident)	2 heures maximum/jour jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours (mise en place de la prestation pendant l'immobilisation)
<b>PRESTATION ACCESSIBLE EN CAS D'HOSPITALISATION SUPERIEURE A 24 HEURES OU D'UNE IMMOBILISATION A DOMICILE SUPERIEURE A 48 HEURES SUITE A UN ACCIDENT OU A UNE MALADIE SOUDAINE DE LA SALARIEE CHARGEE DE LA GARDE DES ENFANTS</b>	
Garde ou transfert des enfants âgés de moins de 16 ans	
• Garde au domicile	30 heures maximum réparties sur 5 jours ouvrés consécutifs
• OU Transfert accompagné des enfants chez un proche	1 titre de transport A/R par évènement
• OU Venue d'un proche jusqu'au domicile	1 titre de transport A/R par évènement
<b>PRESTATIONS ACCESSIBLES EN CAS DE MATERNITE</b>	
Auxiliaire de Puériculture/Technicienne d'intervention sociale et familiale (en cas de naissance multiple)	3 heures maximum au cours de la semaine faisant suite au retour au domicile
Aide à domicile (en cas de séjour supérieur à 8 jours en maternité OU de naissance multiple)	20 heures réparties sur 10 jours ouvrés consécutifs suivant le retour de l'Adhérent ou de son Conjoint au domicile
<b>PRESTATIONS ACCESSIBLES EN CAS D'ACCIDENT, DE MALADIE OU DE DECES D'UN PROCHE DE L'ADHERENT OU DE SON CONJOINT</b>	
Accompagnement médico-social	Entretien téléphonique

Accompagnement psychologique	3 entretiens téléphoniques maximum et/ou mise en relation avec un psychologue de ville.
<b>ACCOMPAGNEMENT PERTE D'AUTONOMIE</b>	
Renseignements sur la perte d'autonomie	Entretiens téléphoniques/Mise en relation sans prise en charge
Accompagnement psychologique	Ecoute psychologique par téléphone / 3 consultations maximum (par téléphone ou face à face ou remboursement des frais de consultation dans la limite de 60 € TTC)
Accompagnement de l'Adhérent dépendant	Entretien téléphonique/Mise en relation sans prise en charge
Aide à la constitution de dossier	Entretiens téléphoniques
Bilan prévention autonomie	Entretien téléphonique
Bilan de situation (en cas de changement de GIR ou d'handicap d'un Adhérent)	3 heures par Adhérent dépendant/handicapé
Aide à la recherche d'établissements temporaires ou permanents pour l'Adhérent dépendant ou handicapé	Entretiens téléphoniques
Conseil en ressources sociales	Entretiens téléphoniques
Transport pour un examen ou un rendez-vous médical de l'Adhérent dépendant ou handicapé	2 fois par an
Maintien dans l'emploi de l'Adhérent dépendant ou handicapé.	Entretiens téléphoniques
Aménagement du domicile ou du véhicule de l'Adhérent dépendant ou handicapé	Organisation sans prise en charge
<b>AIDE AUX AIDANTS</b>	
Renseignements sur la perte d'autonomie	Entretiens téléphoniques/Mise en relation sans prise en charge
Accompagnement psychologique	Ecoute psychologique par téléphone / 3 consultations maximum (par téléphone ou face à face ou remboursement des frais de consultation dans la limite de 60 € TTC)
Accompagnement d'un proche dépendant de l'Assuré aidant	Entretien téléphonique/Mise en relation sans prise en charge
Aidant de remplacement (En cas d'hospitalisation imprévue supérieure à 24 heures ou d'immobilisation supérieure à 5 jours de l'Assuré aidant)	
• Auxiliaire de vie ou d'une aide à domicile	30 heures maximum réparties sur 5 jours
• Ou Transfert accompagné du proche dépendant ou handicapé chez la personne désignée par l'Assuré aidant	1 titre de transport A/R
• OU Venue d'un proche jusqu'au domicile du proche dépendant	1 titre de transport A/R
Services d'assistance «à la carte » (en cas d'entrée en dépendance d'un proche de l'Adhérent)	Mise en relation sans prise en charge
Aide à la constitution de dossier	Entretiens téléphoniques
Bilan prévention autonomie	Entretiens téléphoniques
Bilan de situation (en cas de changement de GIR ou d'handicap d'un proche de l'Assuré aidant)	3 heures par Assuré aidant
Aide à la recherche d'établissements temporaires ou permanents pour les proches dépendants ou handicapés de l'Assuré aidant	Entretiens téléphoniques
Conseil en ressources sociales	Entretiens téléphoniques
Maintien dans l'emploi d'un proche dépendant ou handicapé de l'Assuré aidant	Entretiens téléphoniques
Aménagement du domicile ou du véhicule du proche dépendant ou handicapé de l'Assuré aidant	Organisation sans prise en charge

# Des engagements qui font du bien



## Remboursements rapides

### La télétransmission pour un remboursement sous 48 h

La mutuelle LMP est en liaison permanente avec les caisses de la Sécurité Sociale du régime général et la plupart des régimes spéciaux, qui envoient automatiquement leurs décomptes à nos services.

La mutuelle peut alors enclencher instantanément les remboursements. Il n'est plus nécessaire d'envoyer vos feuilles de soins et vos dépenses sont prises en charge rapidement.

### Le tiers payant intégral pour éviter toute avance de frais

Grâce à nos nombreux partenariats avec les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, cliniques, etc.), sur simple présentation de la carte mutuelle LMP vous êtes dispensés de faire l'avance de frais y compris sur la part complémentaire non prise en charge par la Sécurité Sociale.

### Un traitement accéléré et automatisé des dossiers

Grâce à notre système de gestion électronique des données, les informations que vous nous transmettez sont traitées en quasi temps-réel. Tous les courriers sont scannés et classés.



## Proximité et conseils personnalisés

### La proximité avant tout

Nos téléconseillers, installés au siège à Versailles, sont spécialement formés sur les questions de santé et de protection sociale. Ils sont à l'écoute de vos interrogations et vous apportent un conseil personnalisé.

### Une information claire et pédagogique

LMP ouvre à tous ses adhérents un espace web personnalisé où chacun peut consulter l'ensemble de ses remboursements. Chaque trimestre, le magazine Réciproque est envoyé aux adhérents. Il fait le tour de l'actualité santé, bien-être, prévention et donne les informations clés sur la vie de votre mutuelle.

# La prévention au service de votre santé

Pour vous apporter confort et bien-être dans votre vie quotidienne, la mutuelle LMP développe des actions de prévention et répond à vos questions. Forte de son expérience dans la promotion de la santé et grâce à la mobilisation de son réseau de partenaires, la mutuelle vous convie régulièrement à des temps de rencontres et d'informations, destinés en priorité à ses adhérents.

## Les rencontres santé LMP

La mutuelle LMP organise des conférences et des ateliers gratuits animés par des professionnels de santé (sophrologue, coach santé, diététicienne, kinésithérapeute...) sur les thèmes : troubles du sommeil, entretien de la mémoire, gestion du stress, gestes et postures pour préserver le dos...



Un renseignement, une question relative à ces actions, contactez notre service Prévention : [prevention@mutuelleimp.fr](mailto:prevention@mutuelleimp.fr)

Retrouvez notre programme sur notre site : [mutuelleimp.fr](http://mutuelleimp.fr) rubrique Prévention

# Un accompagnement qui vous sécurise



Hospitalisation

## En cas de problème, comptez sur votre mutuelle\*

Suite à une hospitalisation imprévue, un accident, vous bénéficiez d'un service gratuit d'assistance. Nous assurons la présence d'un proche à votre chevet, un soutien psychologique, etc.



Maison

## Un accompagnement à domicile\*

Pour qu'une hospitalisation ne soit pas un handicap, l'assistance de la mutuelle LMP achemine chez vous, à votre retour au domicile, vos médicaments et vous propose une aide-ménagère le temps de reprendre pied.



Conseil

## Des conseils prévention santé et administratifs\*

Tout au long de l'année vous bénéficiez d'une plateforme de conseil non seulement sur des thématiques santé mais aussi sur des questions d'ordre administratif.



Bien-être

## Des partenaires privilégiés pour votre bien-être

Au-delà des formules qui prennent en charge certaines prestations « bien-être » (médecine douce, acupuncture, homéopathie), la mutuelle LMP a développé des partenariats avec certains centres de thermalisme afin de vous faire profiter de tarifs préférentiels tout au long de l'année.



Service

## Des offres de services à domicile sur mesure

Besoin d'un coup de main pour le jardin ou les devoirs des enfants ? Nous travaillons avec des organismes spécialisés qui proposent des prestations spécifiques pour les adhérents LMP.



Partenaires

## Offres exclusives de nos partenaires santé

LMP vous invite à bénéficier des avantages proposés par ses partenaires. En tant qu'adhérent LMP, profitez d'offres privilégiées en optique, en audition, en aménagement...



Allocation

## Fonds de secours mutualiste

Aide exceptionnelle sur les prestations santé.

# Des produits de prévoyance pour bien préparer l'avenir.



Garantie décès ou invalidité



Téléassistance médicalisée pour les personnes seules et isolées



Sécurité en cas de coup dur



Solutions pour les obsèques



# Accueil et renseignements



## LES MÉNAGES PRÉVOYANTS

7-11 rue Albert Sarraut  
78000 VERSAILLES



du Lundi au Vendredi  
de 9h à 12h et de 13h à 17h30



service clientèle  
01 39 24 60 00



[mutuellemp.fr](http://mutuellemp.fr)  
[accueil@mutuellemp.fr](mailto:accueil@mutuellemp.fr)

